

Sociologie et radicalisation

Pour une approche « par le bas » des effets institutionnels de la lutte contre la radicalisation

Gilles CHANTRAINE

Centre lillois d'études et de recherches
sociologiques et économiques
(CLERSÉ, UMR 8019)

David SCHEER

Institut national de criminalistique
et de criminologie (INCC)

Clément BEUNAS

Centre lillois d'études et de recherches
sociologiques et économiques
(CLERSÉ, UMR 8019)

À la suite des attentats djihadistes perpétrés durant la décennie 2010, la « lutte contre la radicalisation » s'est imposée comme une préoccupation majeure des États d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord, et a suscité le développement d'un vaste arsenal visant à endiguer ce phénomène (Bonelli, Ragazzi, 2019). Au cœur de ces stratégies politiques, les administrations pénitentiaires occupent une place cruciale qui s'explique en partie par les critiques sévères qui leur ont été adressées quant à leur rôle supposé dans la radicalisation des détenus (Jones, 2014; Williams, Liebling, 2022). En reformulant, à l'aide d'arguments neufs, la critique historique et récurrente selon laquelle la prison constituerait une école du crime et de la récidive, et en renouvelant à l'aune d'une nouvelle menace l'ancienne crainte d'une « contagion » carcérale (Salle, 2011), nombre de commentateurs et de responsables politiques se sont attachés à discuter du rôle de la prison dans la production de la radicalisation. Confrontées à ces critiques, les administrations pénitentiaires ont été conduites à élaborer des dispositifs destinés à juguler ce phénomène. Malgré leurs différences et leurs particularités nationales, ces dispositifs poursuivent plusieurs objectifs communs : lutter contre le prosélytisme, évaluer et neutraliser les risques et la dangerosité des détenus, faciliter la collecte de renseignements, et œuvrer à la « prise en charge », à la réforme et à la correction des détenus concernés.

Dans ce cadre général, ce numéro thématique de *Déviance et Société* vise à étudier ce que la lutte contre la radicalisation fait à la prison, et analyse, sur la base d'études de cas, les manières dont l'impératif de lutte contre la radicalisation a été décliné par les administrations pénitentiaires belges et françaises. Il relève, au-delà de leurs spécificités nationales, les multiples points de jonction, les paradoxes similaires et les tensions communes qui caractérisent la lutte contre la radicalisation en détention.

Ce faisant, ce numéro thématique opère un pas de côté par rapport aux *radicalization studies* qui, pour une large part, sont d'abord une sociologie des trajectoires, des facteurs et des processus de « radicalisation ». Ces travaux visent pour la plupart à éclairer les facteurs géopolitiques, géographiques, politiques, culturels, socio-économiques, psychologiques ou biographiques qui facilitent la conversion à une idéologie ou des pratiques violentes, qualifiées d'extrémistes ou de radicales. Le projet poursuivi par ce numéro thématique ambitionne quant à lui de questionner ce que l'apparition de la radicalisation – ici entendue non comme une trajectoire, mais comme une catégorie d'action publique –, charriant avec elle ses experts, ses grilles d'évaluation, ses « signaux faibles », ses diagnostics et ses traitements, a transformé au sein de l'institution pénitentiaire.

De l'étude des trajectoires à l'analyse des dispositifs

Parmi les auteurs plaçant pour une étude rigoureuse des trajectoires de radicalisation, une critique récurrente consiste à déplorer la faiblesse méthodologique de travaux reposant principalement sur des sources de seconde main. Des chercheurs se sont ainsi attelés à quantifier, à l'aide de méta-analyses, le recours à des données originales afin d'évaluer la fiabilité méthodologique des enquêtes consacrées à ce sujet, pour en livrer des conclusions peu engageantes (Silke, 2001 ; Neumann, Kleinmann, 2013). Toutefois, depuis quelques années, les travaux empiriques consacrés aux trajectoires de radicalisation se sont multipliés, au point qu'il est devenu inexact, car anachronique, de parler de lacunes concernant ce domaine de recherche (Fragnon, 2019 ; Marlière, 2020 ; Sèze, Clément, 2021). On assiste bien plutôt à une production particulièrement dense de recherches adoptant des perspectives et des méthodes diverses.

De telles enquêtes, dans un contexte post-attentats anxiogène, reflètent les préoccupations sociales du moment, et cherchent à éclairer, rétrospectivement et pour l'avenir, les différents facteurs ayant conduit des individus à prendre les armes. Ainsi, dès la décennie 2000, Farhad Khosrokhavar conduit des entretiens en détention auprès de détenus membres d'Al-Qaïda. Constatant la diversité des profils des quatorze individus qu'il rencontre, l'auteur ambitionne d'éclairer les facteurs les ayant conduits à s'engager dans la violence armée (Khosrokhavar, 2007). C'est une perspective proche, en dépit de références théoriques en partie différentes, qu'adopte, quelques années plus tard, l'équipe de recherche dirigée par Xavier Crettiez. Les auteurs étudient les trajectoires biographiques de personnes condamnées pour des faits de terrorisme, en effectuant pour cela une comparaison entre des individus se réclamant du djihadisme et du nationalisme corse ou basque (Crettiez *et al.*, 2017). Cette ouverture à différentes idéologies politiques et religieuses témoigne de la volonté des auteurs d'extirper la question de la radicalisation du sens commun qui tend à l'associer à certaines manifestations de l'islam. L'ouvrage résultant de cette enquête, co-écrit par Xavier Crettiez et Bilel Ainine, vise à restituer et à analyser des entretiens menés auprès de djihadistes incarcérés (Crettiez, Ainine, 2017).

D'autres chercheurs travaillant sur les trajectoires de radicalisation ont su contourner, *via* des méthodes innovantes, les difficultés d'accès à des populations qui, même lorsqu'elles sont incarcérées, peuvent avoir tout intérêt à la discrétion. C'est le cas par exemple de Fabien Truong, qui réalise un travail ethnographique dans la commune de Grigny pour retracer le parcours de six anciens compagnons de route

d'Amédry Coulibaly, responsable de la prise d'otage du magasin Hyper Casher en janvier 2015. L'auteur s'interroge sur les bifurcations biographiques qui conduisent des individus aux caractéristiques sociales similaires à emprunter des parcours différents (Truong, 2017).

Les trajectoires de radicalisation n'ont pas été uniquement analysées à l'aide d'études qualitatives. Certains chercheurs se sont attelés à construire et à analyser des échantillons, parfois vastes, des personnes dites « radicalisées » ou soupçonnées de le devenir. C'est la perspective qu'adoptent Laurent Bonelli et Fabien Carrié, qui ont bénéficié de l'importante documentation interne produite par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) afin d'étudier les trajectoires des quelques centaines de mineurs suivis au titre de leur radicalisation (Bonelli, Carrié, 2018). De son côté, Marc Hecker examine les dossiers judiciaires de 137 individus condamnés dans des affaires de djihadisme afin d'éclairer leurs caractéristiques, ainsi que les différentes étapes qui ont jalonné leur parcours (Hecker, 2018). Olivier Galland et Anne Muxel, quant à eux, se proposent d'éclairer, à partir d'une enquête par questionnaire, la « tentation radicale » qu'éprouveraient certains lycéens (Galland, Muxel, 2018). Plus récemment, Hakim El Karoui et Benjamin Hodayé retracent le parcours de 1460 djihadistes de quatre pays européens à partir de sources ouvertes pour dégager les similitudes de leur trajectoire (El Karoui, Hodayé, 2021).

Plaidant pour l'adoption d'une perspective processuelle, certains auteurs ont tenté de faire émerger l'ensemble des étapes ordinaires susceptibles de conduire des individus ou des groupes à s'engager dans la violence (Khosrokhavar, 2014; Ainine *et al.*, 2016; Van Campenhoudt, 2017). En mobilisant les outils de la sociologie des mouvements sociaux, d'autres enquêtes se sont prioritairement attachées à comprendre la radicalisation comme une conséquence de logiques interactionnelles et organisationnelles (McCauley, Moskalenko, 2008; Crettiez, 2011a; 2011b; Sommier, 2012; Fillieule, 2012; Codaccioni, 2013). D'autres recherches, enfin, invitent à l'analyse des facteurs géopolitiques susceptibles de générer la violence (Appadurai, 2009). Malgré leurs différences, ces travaux ont en commun de prendre leur distance vis-à-vis des perspectives d'inspiration psychologique ou cognitiviste (Moghaddam, 2005; Bronner, 2016).

De sorte que si l'on a pu, dans une première séquence, déplorer le manque d'enquêtes consacrées aux trajectoires de radicalisation et, parfois, leur faiblesse méthodologique, on assiste au contraire, depuis quelques années, au développement d'une multitude de recherches reposant sur des approches tant qualitatives que quantitatives plus rigoureuses et plus diversifiées. Quoiqu'ils se saisissent généralement

de cet objet à l'aune de leurs propres questionnements scientifiques, de tels travaux restent cependant indissociables des préoccupations politiques visant à concevoir des typologies ou à déceler des *patterns* permettant de distinguer les différentes étapes conduisant à la violence armée, dans le but implicite ou explicite de les empêcher.

À ces premières enquêtes a succédé un second ensemble de travaux qui proposent de renverser la focale. Plutôt que de saisir la radicalisation sous l'angle d'une trajectoire biographique, ils se sont attachés à l'étudier comme une catégorie d'action publique produisant des effets sur les individus pris en charge à ce titre, mais également sur les administrations engagées sur cette voie. De telles approches, qui se sont d'abord développées dans la littérature académique anglophone (Baker-Beall *et al.*, 2016), sont apparues dans la recherche francophone à mesure que se mettait en place un ensemble de dispositifs visant à résorber la radicalisation. Ces travaux ont d'abord entrepris de reconstituer la genèse de ces dispositifs. C'est la perspective proposée par Claire Arènes, qui retrace l'histoire du programme britannique de prévention de la radicalisation baptisé Prevent (Arènes, 2016). Romain Sèze réalise un travail comparable en éclairant l'émergence de son équivalent français (Sèze, 2019). De son côté, Claire de Galember étudie finement l'apparition de la catégorie de « radical », qui a supplanté celle de « prosélyte », dans les prisons françaises (Galember, 2016). Du reste, comme le relèvent Laurent Bonelli et Francesco Ragazzi, la genèse de la lutte contre la radicalisation en France tient beaucoup au rôle moteur qu'a pu jouer l'Union européenne dans la construction et la diffusion de cette catégorie (Bonelli, Ragazzi, 2019).

Certains de ces travaux se sont davantage focalisés sur le caractère discriminant résultant de politiques ciblant avec une attention particulière des franges restreintes de la population. C'est ce que relèvent Christina Pantazis et Simon Pemberton (2009), Imran Awan (2013), Arun Kundnani (2014) ou encore Francesco Ragazzi (2016), qui estiment que les programmes de prévention de la radicalisation tendent à faire peser sur les citoyens musulmans une présomption de culpabilité, dont découle une surveillance renforcée.

Parallèlement, d'autres enquêtes se sont intéressées aux contractions de l'État de droit dans un contexte favorable à la généralisation de dispositifs d'exception et de production du soupçon. La catégorie de radicalisation tend en effet à s'insérer plus largement dans un droit pénal de l'anticipation réprimant non uniquement les passages à l'acte, mais également ses velléités (Cahn, 2016). C'est ce que relèvent Christiane Besnier et Sharon Weill, auteures d'un rapport de recherche consacré aux procès des filières djihadistes (Besnier, Weill, 2019 ; Weill, 2021),

Stéphanie Hennette-Vauchez et ses collègues (2018), qui ont étudié les contentieux administratifs générés par l'état d'urgence, Flora Hergon (2021), qui a analysé le recours à la catégorie de radicalisation pour justifier des perquisitions ou des assignations à résidence, ou Francis Habouzit (2017; 2018), qui s'est intéressé aux effets de la notion dans le champ pénitentiaire.

Enfin, certaines enquêtes invitent à plonger au sein de différentes administrations engagées bon gré mal gré dans la lutte contre la radicalisation – parmi lesquelles l'Éducation nationale (Donnet, 2020), la Protection judiciaire de la jeunesse (Beunas, 2021) ou l'unique «centre de déradicalisation» français, un temps promu par les pouvoirs publics (Alber *et al.*, 2020, 2022). C'est une démarche proche qui a présidé à la réalisation de plusieurs enquêtes plus spécifiquement consacrées à la prison. Ces travaux relèvent les effets de l'apparition de la catégorie infra-pénale de «radicalisation» au sein du système pénitentiaire, restituent les dispositifs et les outils mis en place pour endiguer ce phénomène (Brion, 2018; Chantraine, Scheer, 2020b; 2020c; Hecker, 2021) et éclairent la place croissante accordée à la production et la circulation d'informations pour les services de renseignement (Scheer, Chantraine, 2021). Les velléités de contrôle et de surveillance générées par la lutte contre la radicalisation en prison ont pu être expérimentées par les enquêteurs eux-mêmes, et être étudiées à ce titre (Chantraine, Scheer, 2020a; 2022). C'est dans le prolongement direct de ces travaux que le présent numéro thématique s'inscrit.

L'angle de recherche proposé dans ce numéro thématique est d'autant plus pertinent à nos yeux que les quelques travaux qui portent plus spécifiquement sur les rapports entre prison et radicalisation (Brandon, 2009; Hamm, 2013; Silke, 2014; UNODC, 2016; Clifford, 2018; Lowry, 2018; Rushchenko, 2018; Knudsen, 2018; James, 2018) souffrent le plus souvent d'un manque d'ancrage empirique ethnographique, et ne permettent pas de comprendre en profondeur et «par le bas» les effets de la lutte contre les extrémismes sur l'organisation pénitentiaire et l'économie relationnelle en détention. Par ailleurs, ces recherches se focalisent le plus souvent sur ce que la lutte contre la radicalisation fait aux détenus, mais assez peu sur ce qu'elle fait aux institutions. Ce manque de recherche sur les effets institutionnels de la gestion des extrémismes est d'autant plus problématique qu'en se concentrant essentiellement sur les effets des dispositifs spécifiques de prise en charge de la radicalisation – par exemple sur l'efficacité de tel ou tel outil quantitatif d'évaluation de la radicalisation, ou sur l'organisation de telle ou telle unité pénitentiaire ultra-spécialisée – ces études éludent la réalité pourtant centrale selon laquelle la lutte contre la radicalisation n'affecte pas uniquement des dispositifs

ou des unités spécifiques, mais irrigue l'ensemble de la détention ordinaire, et concerne l'ensemble des professionnels et autres intervenants en détention.

On peut ainsi émettre l'hypothèse selon laquelle l'analyse du traitement institutionnel des détenus dits « radicalisés » offre une perspective particulièrement heuristique pour saisir, décrire et comprendre les tensions contemporaines de l'institution entre, d'une part, l'accroissement des droits des personnes détenues, et, d'autre part, la mise en œuvre de dispositifs pénitentiaires (en matière de collecte de renseignements, d'observation individuelle et de consignation de ces observations, d'évaluation criminologique des risques et de la dangerosité, de multiplication des régimes de détention spécifiques, etc.) qui fondent sur de nouvelles bases le pouvoir discrétionnaire de l'administration, et, en conséquence, mettent à l'épreuve ce mouvement de promotion des droits des personnes détenues. En d'autres termes, la gestion du risque extrémiste est un facteur de changement institutionnel significatif et global qui reste sous-estimé, ou du moins peu analysé en profondeur.

La démarche ethnographique sur laquelle les contributions de ce numéro thématique s'appuient invite à se tenir à distance des déclarations politiques et des discours institutionnels que l'administration tient sur elle-même. Elle permet d'étudier, au plus proche du terrain, les reconfigurations professionnelles et relationnelles engendrées entre les murs par l'apparition de cette prérogative. Elle éclaire les façons dont ces dispositifs de lutte contre la radicalisation sont adoptés, déclinés, reconstruits et transformés par les acteurs chargés de les mettre en œuvre. Plus globalement, il s'agit d'observer, en s'inspirant librement de Olivier de Sardan (2010), certaines dimensions structurantes de la « gouvernance réelle » des institutions. Dans le domaine des prisons, il s'agit de tirer les conséquences méthodologiques de la réalité selon laquelle l'économie relationnelle en détention est à la fois structurée par des objectifs officiels, une doctrine, des procédures, des règles formelles, mais également par des normes informelles, des traditions, des pratiques et des adaptations locales, des routines professionnelles, un « climat », des initiatives individuelles, etc. Il s'agit enfin d'observer, fidèles en cela à l'esprit goffmanien (Goffman, 1961), les adaptations et résistances des détenus eux-mêmes, et la manière dont ils se représentent et expérimentent le traitement spécifique qui leur est réservé.

Observer la lutte contre la radicalisation dans les prisons françaises et belges

Ce numéro spécial porte un regard croisé sur deux contextes nationaux, à la fois proches et différents : les cas français et belge. Cette perspective comparative tient d'abord à l'engagement quasi simultané de ces administrations pénitentiaires dans la lutte contre la radicalisation, dans un contexte où ces deux États ont vu plusieurs centaines de leurs résidents nationaux partir sur des zones de conflit en Irak et en Syrie, et ont eu à essuyer des attentats sur leur territoire. Elle tient aussi aux différentes traditions juridiques qui caractérisent la France et la Belgique dans leur gestion des pratiques culturelles en détention, la loi de séparation des Églises et de l'État imposant en théorie à la France une plus grande distance à l'égard du fait religieux. Or, malgré ces différences, les dispositifs de lutte contre la radicalisation génèrent des effets largement similaires dans ces deux contextes ; et le gouvernement pénitentiaire des « risques extrémistes » semble façonner les prisons en profondeur, au-delà de leurs spécificités nationales. Il est ainsi possible de penser ensemble, ou côte à côte, les transformations contemporaines de la prison en lien avec le contre-terrorisme, la gestion des détenus extrémistes ou suspects de radicalisation et/ou les efforts de déradicalisation dans ces deux États voisins. L'ouverture de quartiers de regroupement spécialisés dans les établissements pénitentiaires ; l'importation ou la création d'outils de détection de la radicalisation ou des risques liés aux extrémismes violents en prison ; le recrutement, la spécialisation ou l'adaptation des missions de certains professionnels pénitentiaires ; ou encore le développement massif du renseignement pénitentiaire constituent autant de portes d'entrée pour penser les transformations du fonctionnement et de la culture institutionnels pénitentiaires en France et en Belgique.

L'histoire récente de la prise en charge des détenus « radicalisés » en Belgique prend en effet racine dans le plan d'action contre la radicalisation dans les prisons, aussi appelé Plan P. Se basant sur l'idée que « l'arme la plus puissante dans la lutte contre la radicalisation au sein des prisons est sans aucun doute une politique de détention humaine qui respecte les droits fondamentaux des détenus et une concentration soutenue sur la réinsertion » (Service public fédéral Justice, 2015, 6), ce plan de politique criminelle, établi en mars 2015 en réaction directe aux attentats de mai 2014 en Belgique et de janvier 2015 en France, répond à un double objectif : prévenir la radicalisation intra-muros, et encadrer de manière ciblée les détenus identifiés comme radicalisés (Brion, 2018).

Les mêmes objectifs, adossés à des critiques similaires, s'observent dans la succession de différentes unités spécialisées créées dans les prisons françaises (« unité de prévention du prosélytisme » en 2014, « unités dédiées » à partir de janvier 2016, « unités de prévention de la radicalisation » en juin 2016, « quartiers d'évaluation de la radicalisation » en octobre 2016, « quartiers pour détenus violents » [QDV] et « quartiers de prise en charge de la radicalisation » [QPR] en 2016, puis, depuis 2019, « unités pour détenus violents »). Ces transformations s'accompagnent d'un recrutement significatif de psychologues et d'éducateurs à partir de 2015 dans le cadre de missions de lutte contre la radicalisation violente. Parallèlement, l'administration pénitentiaire française renforce son activité de renseignement (Scheer, Chantraine, 2021), consacrée notamment *via* la création d'un Service national de renseignement pénitentiaire (SNRP), de Cellules interrégionales de renseignement pénitentiaire (CIRP) et de délégués locaux de renseignement pénitentiaire au sein des prisons. De son côté, le Plan P belge prévoit la création de coordinateurs au sein de l'administration pénitentiaire qui font office de contacts privilégiés pour la remontée d'informations vers les services de renseignement. Enfin, le personnel de surveillance est présenté comme idéalement placé pour repérer les signes de radicalisation.

Les 243 détenus liés au terrorisme en Belgique en 2018 (ce nombre étant porté à 450, si l'on considère les détenus de droit commun considérés comme « radicalisés »), et les 892 personnes incarcérées pour des faits de terrorisme en France en 2019 (auxquels il faudrait ajouter les 1 500 détenus signalés pour radicalisation en détention) sont incarcérés selon une répartition sélective que l'on peut schématiser rapidement pour les deux pays en suivant trois paradigmes de l'enfermement qui coexistent : la réinsertion, la prophylaxie et la neutralisation. Ainsi, la détention ordinaire est censée faciliter les échanges et stimuler le désengagement idéologique des détenus les moins « radicalisés » ; les unités spéciales de regroupement doivent permettre de limiter les risques de prosélytisme pour les détenus les plus ancrés dans la « radicalisation » ; tandis que l'isolement vise à contrôler les détenus les plus dangereux.

Sans détailler les deux systèmes pénitentiaires nationaux, il est possible d'identifier plusieurs tendances en matière de gestion carcérale des détenus poursuivis pour des faits de terrorisme ou identifiés comme « radicalisés » : le passage rapide d'une situation où la radicalisation en prison ne concerne que quelques exceptions individuelles à un problème important en termes de gestion pénitentiaire (concernant un peu plus de 2 % des détenus en France et près de 5 % des détenus en Belgique) ; une double politique de dispersion et de regroupement ; le développement massif et rapide d'outils d'évaluation des risques liés

aux extrémismes et du renseignement pénitentiaire; l'autopoïèse du système de catégorisation, soit sa formidable capacité à s'autoalimenter et à définir la réalité qu'il vise à contrôler.

Afin d'étudier les transformations induites par l'apparition de la lutte contre la radicalisation au sein des prisons de France et de Belgique, ce numéro thématique s'appuie sur quatre contributions consacrées à trois types d'acteurs qui ont vu leurs rôles modifiés par l'apparition de cette nouvelle question : les intervenants culturels, les surveillants pénitentiaires, et les détenus eux-mêmes.

En France comme en Belgique, les pouvoirs publics ont fortement incité les intervenants culturels des prisons à s'engager dans la lutte contre la radicalisation. Ces acteurs, dont le rôle en la matière est considéré comme « fondamental » d'un côté de la frontière (Assemblée nationale, 2016, 230) et « crucial » de l'autre (Service public fédéral Justice, 2015, 16), ont vu leurs missions largement reconfigurées par cette prérogative. C'est ce que remarque Claire de Galember dans la première contribution de ce numéro thématique. Cette nouvelle mission confiée aux aumôniers ne va pas sans susciter quelques hésitations dans le contexte français, où le respect du cadre juridique de la laïcité implique en théorie une distinction formelle entre la sphère religieuse et la vie profane. Pourtant, même si les aumôniers sont tenus à la lisière des dispositifs de lutte contre la radicalisation – et suppléés par une nouvelle catégorie d'acteurs, les « médiateurs du fait religieux » –, les frontières de la division du travail religieux sont parfois poreuses. Ces acteurs peuvent ainsi être conduits à participer à l'effort de lutte contre la radicalisation qui fragilise les relations de confiance tissées avec les détenus. Force est de constater, dès lors, une utilisation opportune du travail de soutien spirituel comme instrument d'action publique.

Si les contextes institutionnels de sécularisation sont sensiblement différents en France et en Belgique, les politiques de lutte contre la radicalisation y génèrent pourtant des effets similaires. En documentant le quotidien des conseillers culturels exerçant dans les prisons belges à l'aide d'entretiens semi-directifs, Laure Kervyn de Meerendré poursuit et prolonge ces analyses en relevant les dilemmes auxquels sont confrontés ces travailleurs et intervenants bénévoles. Si ces acteurs doivent *a priori* intervenir auprès des prisonniers qui en font la demande, doivent-ils se montrer insistants, voire proactifs, pour échanger avec les détenus soupçonnés de radicalisation qui refuseraient de les rencontrer? S'ils comprennent leur fonction comme une mission d'aide et d'assistance et sont attachés à la relative autonomie dont ils bénéficient, ne doivent-ils pas accepter de coopérer avec l'institution pénitentiaire pour éviter d'être eux-mêmes la cible de soupçons?

Les intervenants culturels ne sont pas les seuls acteurs à avoir vu leur rôle transformé par l'impératif de lutte contre la radicalisation : c'est également le cas des surveillants pénitentiaires. C'est ce que montre Charlène Crahay à l'aide d'une enquête ethnographique conduite dans trois établissements pénitentiaires belges. Du fait de leur proximité avec les détenus, les surveillants pénitentiaires sont conduits à participer à l'effort de renseignement en documentant systématiquement le quotidien des personnes incarcérées pour des faits de terrorisme ou suspectés de radicalisation. Là encore, ce rôle conféré aux surveillants pénitentiaires est à l'origine de conflits de loyauté et de dilemmes : si leur engagement dans la lutte contre la radicalisation peut être à l'origine de gratifications et de revalorisations symboliques (le rôle de surveillant cédant la place à celui d'agent du contre-terrorisme, voire d'agent du renseignement), leur travail quotidien n'en nécessite pas moins de négocier l'ordre carcéral et de faire preuve de relative tolérance à l'égard des petits illégalismes ordinaires caractéristiques de la vie en détention. Le régime d'incarcération, note l'auteure, est susceptible d'influer largement sur la relation entre les surveillants et les détenus : si c'est une logique de défiance mutuelle qui préside à l'organisation routinière des unités dédiées pour détenus radicalisés, les surveillants pénitentiaires peuvent davantage être conduits à aménager des arrangements avec les individus pris en charge pour radicalisation dispersés parmi le reste des détenus.

Enfin, c'est précisément du point de vue des détenus que se propose de se situer la dernière contribution du présent numéro thématique, coécrite par Gilles Chantraine et David Scheer. L'ambition des auteurs est moins de retracer les étapes ayant conduit à l'incarcération que d'éclairer les conditions de détention spécifiques aux individus placés en quartier d'évaluation de la radicalisation. Les QER sont des dispositifs de contrôle particulièrement contraignants, tout entiers sous-tendus par une défiance guerrière qui surplombe les interactions en détention. Pourtant, même l'institution la plus contraignante ne peut empêcher le déploiement de tactiques de résistances et d'adaptations plus ou moins discrètes – telles que les tentatives de contournement relatif de la surveillance – ou le maintien de positions stratégiques – comme l'opposition en détention entre les différents groupes terroristes. Par ailleurs, les adaptations secondaires ne s'élaborent pas uniquement au regard du dispositif guerrier de l'unité, mais également au regard de l'évaluation elle-même. Au sein d'un continuum qui verrait, d'un côté, le détenu s'enrôler de bonne foi dans le processus d'évaluation et, d'un autre côté, son refus pur et simple de participer à un processus qu'il juge néfaste ou biaisé, un panel de « conformités tactiques » se laisse observer, miroir renversé d'une traque au « dissimulateur » poursuivi par les professionnels.

Les dispositifs de lutte contre la radicalisation sont traversés par une double ambition. D'une part, ils reposent sur la volonté d'entreprendre un travail de réforme des pratiques et des croyances religieuses, en usant pour cela d'agents culturels triés sur le volet et chargés d'une mission de « police des âmes » (Galembert, 2020, 84). D'autre part, ces dispositifs sont porteurs de velléités de contrôle, de surveillance et de renseignement qui perturbent ou contrecarrent le maintien de l'ordre carcéral ordinaire. Les reconfigurations professionnelles et relationnelles restituées dans le présent numéro thématique résultent directement des paradoxes générés par ces deux ambitions. ■

Gilles Chantraine

Centre lillois d'études et de recherches
sociologiques et économiques (CLERSÉ,
UMR 8019, CNRS/Université de Lille),
Villeneuve-d'Ascq
gilles.chantraine@univ-lille.fr

David Scheer

Institut national de criminalistique et de
criminologie (INCC), Bruxelles
david.scheer@just.fgov.be

Clément Beunas

Centre lillois d'études et de recherches
sociologiques et économiques (CLERSÉ,
UMR 8019, CNRS/Université de Lille),
Villeneuve-d'Ascq
clement.beunas@univ-lille.fr

Bibliographie

- AININE B., CRETTEZ X., GROS F., LINDEMANN T., 2016, *Radicalisation. Processus ou basculement ?*, Paris, Fondation Jean Jaurès.
- ALBER A., CABALION J., COHEN V., 2020, *Un impossible travail de déradicalisation*, Toulouse, Érès.
- ALBER A., CABALION J., COHEN V., 2022, Récit d'une enquête sur le premier centre public de lutte contre la « radicalisation », in ALDRIN P., FOURNIER P., GEISSER V., MIRMAN Y. (dir.), *L'enquête en danger. Vers un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales*, Paris, Armand Colin.
- APPADURAI A., 2009, *Géographie de la colère. La violence à l'âge de la globalisation*, Paris, Payot.
- ARÈNES C., 2016, *La prévention du terrorisme en Grande-Bretagne. Le programme PREVENT et la communauté musulmane*, Paris, PUF.
- ASSEMBLÉE NATIONALE, 2016, Rapport fait au nom de la commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015, Paris, Assemblée nationale, Rapport n° 3922.
- AWAN I., 2013, I am a Muslim not an Extremist: How the Prevent Strategy Has Constructed a Suspect Community, *Politics & Policy*, 6, 40, 1158-1185.
- BAKER-BEALL C., HEATH-KELLY C., JARVIS L., 2016, *Counter-Radicalisation. Critical Perspectives*, Abingdon-on-Thames, Routledge.
- BESNIER C., WEILL S., 2019, *Les filières djihadistes en procès. Approche ethnographique des audiences criminelles et correctionnelles (2017-2019)*, Rapport de recherche, Mission de recherche Droit & Justice.
- BEUNAS C., 2021, Que deviennent les « référents radicalisation ? ». Une étude des référents laïcité citoyeneté de la Protection judiciaire de la jeunesse, *Sociologie*, 12, 4, 371-387.
- BONELLI L., CARRIÉ F., 2018, *La Fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français*, Paris, Le Seuil.
- BONELLI L., RAGAZZI F., 2019, La lutte contre la « radicalisation ». Genèse et expansion d'un nouveau lieu commun administratif en France et dans l'Union Européenne, *Archives de politique criminelle*, 41, 1, 119-145.
- BRANDON J., 2009, The Danger of Prison Radicalization in the West, *CTC Sentinel*, 2, 12, 1-4.
- BRION F., 2018, Qui sème le vent... Vers une évaluation du plan d'action contre la radicalisation en prison, in BRION F., DE VALKENNEER F., FRANCIS V. (dir.), *L'effet radicalisation et le terrorisme*, Bruxelles, Politeia, 57-81.
- BRONNER G., 2016, *La pensée extrême. Comment des hommes ordinaires deviennent des fanatiques*, Paris, PUF.
- CAHN O., 2016, « Cet ennemi intérieur, nous devons le combattre ». Le dispositif antiterroriste français, une manifestation du droit pénal de l'ennemi, *Archives de politique criminelle*, 1, 38, 89-121.
- CHANTRAINE G., SCHEER D., 2022, Surveillance, Radicalization, and Prison Change. Self-Analysis of an Ethnographic Survey Under Tension, *Journal of Contemporary Ethnography*, 51, 2, 171-196.
- CHANTRAINE G., SCHEER D., 2020a, « Je vous préviens : vous serez suivis. » Enquêteur sur la prise en charge pénitentiaire du terrorisme, in ALDRIN P., FOURNIER P., GEISSER V., MIRMAN Y. (dir.), *L'enquête en danger. Vers un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 77-92.
- CHANTRAINE G., SCHEER D., 2020b, « Risques » et « radicalisation ». Critiques savantes et professionnelles d'un outil d'évaluation criminologique, *Sociologies pratiques*, 40, 1, 73-83.
- CHANTRAINE G., SCHEER D., 2020c, Performing the Enemy? No-Risk Logic and the Assessment of Prisoners in "Radicalization Assessment Units", *Punishment & Society*, 23, 2, 260-280.
- CLIFFORD B., 2018, *Radicalization in Custody. Towards Data-Driven Terrorism Prevention in the United States Federal Correctional System*, Policy Paper, Program on Extremism Policy Paper, Washington, The George Washington University.

CODACCIONI V., 2013, Expériences répressives et (dé)radicalisation militante. La variation des effets de la répression sur les jeunes membres du Parti communiste français (1947-1962), *Cultures & Conflits*, 89, 29-52.

CRETETIEZ X., 2011a, «*High Risk Activism*» : Essai sur le processus de radicalisation violente (première partie), *Pôle Sud*, 1, 34, 45-60.

CRETETIEZ X., 2011b, «*High Risk Activism*» : Essai sur le processus de radicalisation violente (deuxième partie), *Pôle Sud*, 2, 35, 97-112.

CRETETIEZ X., AININE B., 2017, *Soldats de Dieu. Paroles de djihadistes incarcérés*, Paris, L'Aube.

CRETETIEZ X., SÈZE R., AININE B., LINDEMANN T., 2017, *Saisir les mécanismes de la radicalisation violente : pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents*, Rapport de recherche pour la Mission de recherche Droit et Justice.

DONNET C., 2020, Les signalements pour «risque de radicalisation» dans les établissements scolaires en France, nouvel outil de régulation de l'islam, *Déviance et Société*, 44, 3, 420-452.

EL KAROUI H., HODAYÉ B., 2021, *Les militants du djihad. Portrait d'une génération*, Paris, Fayard.

FILLIEULE O., 2012, Le désengagement d'organisations radicales. Approche par les processus et les configurations, *Lien Social et Politique*, 68, 37-59.

FRAGON J., 2019, Revue de littérature. Penser «l'engagement radical», *Les champs de Mars*, 2, 33, 115-134.

GALEMBERT C. de, 2016, Le radical, une nouvelle figure de dangerosité carcérale aux contours flous, *Critique internationale*, 72, 3, 53-71.

GALEMBERT C. de, 2020, *Islam et prison*, Paris, Amsterdam.

GALLAND O., MUXEL A., 2018, *La tentation radicale. Enquête auprès des lycéens*, Paris, PUF.

GOFFMAN E., 1961, *Asylums. Essays on the Social Situation of Mental Patient and Other Inmates*, New York, Anchor Books.

HABOUZIT F., 2017, L'usage de la notion de radicalisation dans le champ pénitentiaire, *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 3, 3, 587-606.

HABOUZIT F., 2018, L'usage de la notion de radicalisation dans le champ pénitentiaire (suite): existe-t-il un statut sui generis des personnes «radicalisées»? , *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2, 2, 541-555.

HAMM M.-S., 2013, *The Spectacular Few. Prisoner Radicalization and the Evolving Terrorist Threat*, New-York, NYU Press.

HECKER M., 2018, 137 nuances de terrorisme. Les djihadistes de France face à la justice, *Focus stratégique*, Ifri, 79.

HECKER M., 2021, Djihadistes un jour, djihadistes toujours? Un programme de déradicalisation vu de l'intérieur, *Focus stratégique*, Ifri, 102.

HENNETTE-VAUCHEZ S., KALOGIROU M., KLAUSSER N., ROUHLAC C., SLAMA S., SOUTY V., 2018, Ce que le contentieux administratif révèle de l'état d'urgence, *Cultures Conflits*, 4, 112, 35-74.

HERGON F., 2021, Contrôle de l'intimité et normes de genre: la qualification d'un comportement suspect et sa contestation dans le cadre de perquisitions et d'assignations à résidence pendant l'état d'urgence, *Genre, sexualité et société*, 26, 1-20.

JAMES N., 2018, *Risk and Needs Assessment in the Federal Prison System*, Report, USA, Congressional Research Service, USA.

JONES C., 2014, Are Prisons Really Schools for Terrorism? Challenging the Rhetoric on Prison Radicalization, *Punishment and Society*, 16, 1, 74-103.

KHOSROKHAVAR F., 2007, *Quand Al-Qaïda parle. Témoignages derrière les barreaux*, Paris, Points.

KHOSROKHAVAR F., 2014, *Radicalisation*, Paris, Maison des sciences de l'homme.

KNUDSEN R.-A., 2018, Measuring Radicalisation. Risk Assessment Conceptualisations and Practice in England and Wales, *Behavioral Sciences of Terrorism and Political Aggression*, 12, 1, 1-18.

- KUNDNANI A., 2014, *The Muslims Are Coming! Islamophobia, Extremism and the Domestic War on Terror*, Londres, Verso.
- LOWRY K., 2018, Responding to the Challenges of Violent Extremism/ Terrorism Cases for United States Probation and Pretrial Services, *Journal for Deradicalization*, 0, 17, 28-88.
- MARLIÈRE É., 2020, Analyser le phénomène controversé de « radicalisation » dans les sciences sociales, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 51, 2, 163-181.
- MCCAULEY C., MOSKALENKO S., 2018, Mechanisms of Political Radicalization: Pathways Toward Terrorism, *Terrorism and Political Violence*, 20, 3, 415-433.
- MCCNEILL F., 2018, *Pervasive Punishment: Making Sense of Mass Supervision*, Bingley, Emerald Publishing Limited.
- MOGHADDAM F.-M., 2005, The Staircase to Terrorism: A Psychological Exploration, *American Psychologist*, 60, 2, 161-169.
- NEUMANN P., KLEINMANN S., 2013, How Rigorous Is Radicalization Research?, *Democracy and Security*, 4, 9, 360-382.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2010, Développement, modes de gouvernance et normes pratiques (une approche socioanthropologique), *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, 31, 1-2, 2, 5-20.
- PANTAZIS C., PEMBERTON S., 2009, From the "Old" to the "New" Suspect Community: Examining the Impacts of Recent UK Counter-Terrorist Legislation, *British Journal of Criminology*, 49, 5, 646-666.
- RAGAZZI F., 2016, Suspect Community or Suspect Category? The Impact of Counter-Terrorism as "Policed Multiculturalism", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 5, 42, 724-741.
- RUSHCHENKO J., 2018, *Prison Management of Terrorism-Related Offenders: Is It Effective?*, Report, London, Henry Jackson Society.
- SALLE G., 2011, La maladie, le vice, la rébellion. Trois figures de la contagion carcérale, *Tracés. Revue de sciences humaines*, 21, 2, 61-76.
- SCHEER D., CHANTRAINE G., 2021, Intelligence and radicalization in French prisons: Sociological analysis bottom-up, *Security Dialogue*, 1-18.
- SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL JUSTICE, 2015, *Plan d'action contre la radicalisation dans les prisons*, Bruxelles, Service public fédéral Justice, Cellule stratégique du Ministre de la Justice.
- SÈZE R., 2019, *Prévenir la violence djihadiste. Les paradoxes d'un modèle sécuritaire*, Paris, Seuil.
- SÈZE R., CLÉMENT P.-A., 2021, État de littérature. *Still routes over roots?* Les introuvables racines du djihadisme français, *Critique internationale*, 3, 92, 173-191.
- SILKE A., 2001, The Devil You Know: Continuing Problems with Research on Terrorism, *Terrorism and Political Violence*, 4, 13, 1-14.
- SILKE A., 2014, *Prisons, Terrorism and Extremism. Critical Issues in Management, Radicalisation and Reform*, London, Routledge.
- SOMMIER I., 2012, Engagement radical, désengagement et déradicalisation. Continuums et lignes de fractures, *Lien Social et Politiques*, 68, 15-35.
- TRUONG F., 2017, *Loyautés radicales. L'islam et les « mauvais garçons » de la Nation*, Paris, La Découverte.
- UN OFFICE ON DRUGS AND CRIME (UNODC), 2016, *Handbook on the Management of Violent Extremist Prisoners and the Prevention of Radicalization to Violence in Prisons*, New-York, United Nations.
- VAN CAMPENHOUDT L., 2017, *Comment en sont-ils arrivés là? Les clés pour comprendre le parcours des jihadistes*, Paris, Armand Colin.
- WEILL S., 2021, Juger le terrorisme: une ethnographie à la Cour d'assises spécialement composée de Paris, *Cultures & Conflits*, 3-4, 123-124, 105-121.
- WILLIAMS R., LIEBLING A., 2022, Do Prisons Cause Radicalization? Order, Leadership, Political Charge and Violence in Two Maximum Security Prisons, *The British Journal of Criminology*, 1-18.